

Un document d'interpellation innovant en Rhône-Alpes

Aider ensemble les pouvoirs publics à proposer des solutions adéquates pour favoriser le droit au logement dans le parc privé : tel est l'objet du nouveau document que viennent de diffuser les principaux réseaux associatifs de Rhône-Alpes.

Après une première contribution aux Etats Généraux du Logement¹, les réseaux des Pact, des CLLAJ, de l'URHAJ, la Fondation Abbé Pierre et la Fapil Rhône-Alpes, se sont à nouveau mis au travail pour réaliser un document d'interpellation collectif ayant la spécificité de faire des propositions concrètes face aux problématiques qui les engage. Son nom ? « Appel aux élus pour le droit au logement dans le parc privé ». Il est construit de manière concrète et précise : la première partie rapporte les constats effectués par les associations sur la crise du logement, ses causes et ses conséquences. Puis à la manière d'une boîte à outils le document dévoile pour chaque idée l'objectif et les enjeux des initiatives, les propositions elles-mêmes et enfin des points d'appui tangibles (lieux de connaissance, études, partenaires...).

Spécificité du document : des propositions claires applicables localement, tenant compte des enjeux économiques des collectivités locales.

Diffusé aux acteurs locaux institutionnels : Conseils Généraux, Régional, communes, services de l'Etat..., le document sera présenté lors d'événements dans plusieurs départements de la région Rhône-Alpes. Il vise en effet à favoriser le débat, l'échange d'expériences et peut-être même permettre d'alimenter le débat national, en cette période préélectorale.

L'Appel aux Elus des associations rhônalpines met donc en avant cette volonté d'agir par des idées concrètes. Les collectivités locales entendront-elles l'appel ? Nous l'espérons.

¹ L'enjeu était d'apporter un éclairage local sur la politique de l'habitat. Les Etats Généraux du logement se sont tenus à Paris le 4 mai 2010. Cette manifestation a été organisée à l'initiative de l'ensemble des acteurs du logement, des organismes hlm aux opérateurs privés, en passant par les associations d'élus, les partenaires sociaux, les associations de locataires et les associations d'insertion par le logement.